

PLAN  
STRATEGIQUE  
2014-2016

2<sup>ème</sup>

EVALUATION



# Table des matières

---

5	Préambule
6	Les Thématiques
33	Les indicateurs d'évaluation
45	Les comptes de résultats prévisionnels Les budgets d'investissement
52	Annexe à la seconde évaluation du Plan Stratégique 2014-2016



## Préambule

---

En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à une deuxième évaluation de son Plan Stratégique 2014 – 2016 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2015.

Sur base de l'examen des différents tableaux qui vous sont présentés ci-après, nous constatons qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2015, de manière générale, plus de 78 % des 164 actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique 2014 – 2016 (ou ajoutés à celui-ci) sont entamés ou finalisés. Le taux de réalisation des actions, quant à lui, se situe dans la norme par rapport à la réalisation des objectifs à 3 ans.

Pour bien mesurer le travail réalisé, il est important de tenir compte du fait que toutes les actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique ne sont pas comparables en termes d'importance, c'est-à-dire de ressources à mettre en œuvre pour leur réalisation, et de planification.

Bien entendu, notre environnement est en perpétuelle évolution. C'est pourquoi cette deuxième évaluation intègre de nouvelles actions par rapport au Plan Stratégique

initial. Il faut également tenir compte de l'instabilité économique et financière actuelle.

Soulignons que 2015 est l'année de la cinquième recertification ISO 9001 de nos activités.

Un autre fait marquant de l'année écoulée est l'adoption des projets présentés dans le cadre de la programmation des Fonds structurels (FEDER) 2014-2020, par le Gouvernement wallon, le 21 mai 2015.

IGRETEC et le Comité de Développement Stratégique ont suivi l'ensemble des portefeuilles, participé à leur élaboration et joué un rôle fédérateur dans ce cadre permettant aux Villes, Communes et autres opérateurs de la région de Charleroi et du Sud Hainaut de déposer plusieurs projets ambitieux.

Au titre des portefeuilles de projets retenus citons notamment Charleroi District Créatif, le Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable, Charleroi Porte Ouest, Wallonia-Biomed, le Hub créatif, la redynamisation urbaine à Farciennes et Pont-à-Celles, les aménagements à Thuin, ...

Ci-après, nous présentons, par thématique, les éléments marquants de l'année écoulée.

## Les thématiques

---

# 1. L'eau

## 1.1. Assainissement des eaux usées domestiques

Pour rappel, concernant les eaux urbaines résiduelles des agglomérations supérieures à 2.000 habitants, IGRETEC assume, avec la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), la poursuite des actions proposées pour les périodes 2005-2009 et 2010-2014 et le programme relatif à l'épuration des agglomérations inférieures à 2.000 habitants.

Rappelons aussi qu'à ce jour, IGRETEC a rempli ses obligations vis-à-vis des contentieux européens. Dès lors, les programmes d'investissement de la SPGE ont été revus à la baisse avec les incidences suivantes :

- le programme d'investissement 2010-2014 a été prolongé jusqu'en 2016 ;
- les priorités d'investissements ont été revues afin de finaliser l'assainissement des agglomérations de plus de 2.000 EH et également les zones prioritaires visées par la Directive Code de l'Eau (zone de baignade, prévention de captage, ...).

A ce titre et dans un premier temps, 10 dossiers prioritaires sont retenus et présentent les stades d'évolution ci-après :

- collecteur gravitaire PAE Lobbes-Thuin : dossier au stade de la réception définitive ;
- rénovation de la station d'épuration – Avigroup : dossier au stade projet ;
- rénovation de la station d'épuration de Lobbes, Chemin d'Hourpes : dossier au stade projet ;
- rénovation de la station de pompage de Soleilmont : dossier au stade de la réception provisoire ;
- collecteur de Soleilmont : dossier au stade de l'avant-projet ;
- rénovation de la station d'épuration de Souvret-Chenoit : dossier au stade du projet ;
- collecteur de Velaine : dossier au stade projet ;
- réhabilitation du bassin d'orage et de la station de pompage du Lac de Féronval : dossier au stade de l'avant-projet ;

- reprise des eaux de la station de pompage "Réunion" vers la station de pompage "Roosevelt" à Marchienne-au-Pont : dossier au stade des travaux.
- station d'épuration de Saint-Amand.

Un inventaire détaillé des réseaux d'égouttage du bassin technique de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre est en cours de réalisation. D'autres communes dont Châtelet, Thuin et Montigny-le-Tilleul feront l'objet de cette même étude dans les prochaines années et ce, en fonction des moyens budgétaires de la SPGE.

## 1.2. Distribution d'eau

La SWDE nous a confié l'étude de 13 projets supplémentaires de nouvelles conduites sur les villes et communes de Charleroi, Montigny-le-Tilleul, Fontaine-l'Evêque, Thuin, Braine-le-Comte et Erquelines en 2015.

## 1.3. Egouttage prioritaire

Dans le cadre du programme d'égouttage prioritaire au travers des Plans d'Investissement Communaux (PIC) permettant à IGRETEC, pouvoir adjudicateur délégué de la SPGE, de poursuivre avec les communes les études et le suivi des travaux, en ce compris la gestion financière des investissements, qu'elles veulent bien lui confier, tant en égouttage exclusif qu'en égouttage conjoint avec des travaux de voirie dans le cadre de l'exécution du droit de tirage :

- ont débuté, pour la Ville de Charleroi, 14 études pour améliorer la voirie et prévoir un nouvel égouttage dans le quartier de Sart-lez-Moines à Jumet, les rues Appaumée à Ransart, Jean Jaurès à Montignies-sur-Sambre, ... Ces études seront mises en adjudication après validation par le SPW.
- ont été étudiés quatre projets de voirie et d'égouttage pour la Ville de Châtelet, notamment les rues du Pige, Léon Neuens et de la Station à Châtelet et la rue des Hayettes à Châtelineau. Ceux-ci sont au stade de la réception provisoire ;

- d'autres projets importants nous ont également été confiés tels que la rue de la Fléchère à Courcelles, la rue de la Montagne à Farciennes, le sentier des Trieux, la rue Oscar Carlier à Forchies-la-Marche, les rues Bouleaux et Centrale à Gerpennes et Bois des Sartis à Montigny-le-Tilleul.

#### 1.4. Espaces publics et voiries

Parmi les nombreux projets en cours d'étude, on retrouve : l'aménagement de l'ancienne N5 entre Laneffe et Somzée à Walcourt, les rues Longue à Bouffioulx et Sart Allet à Châtelineau, la rénovation urbaine de la rue des Vallées, l'amélioration de la route G. Jennart à Colfontaine.

Dans un premier temps, Sambreville nous a attribué l'audit de plus de 310 voiries, sur une longueur totale de 120 km, fixant l'état actuel des routes, accotements, ... le niveau d'urgence des réparations et l'impact financier. Ont suivi les audits de voiries pour les communes d'Aiseau-Presles, d'Estinnes et de Fleurus. En 2015, Fleurus et Sambreville nous ont confié leurs grosses réparations.

Se finalisent les études de réhabilitation des sites à réaménager (SAR) dits Carrefour Albert 1er et Grand Ban Sainte Pauline sur la commune de Farciennes.

#### 1.5. Etudes Hydrauliques

Dans la continuité des études hydrauliques qui ont été menées sur le territoire de Braine-le-Comte et qui ont abouti à la conception de 4 zones inondables et de 3 bassins d'orage, l'étude d'un bassin d'orage localisé à Wanfercée-Baulet a été entamée.

#### 1.6. Assainissement Autonome

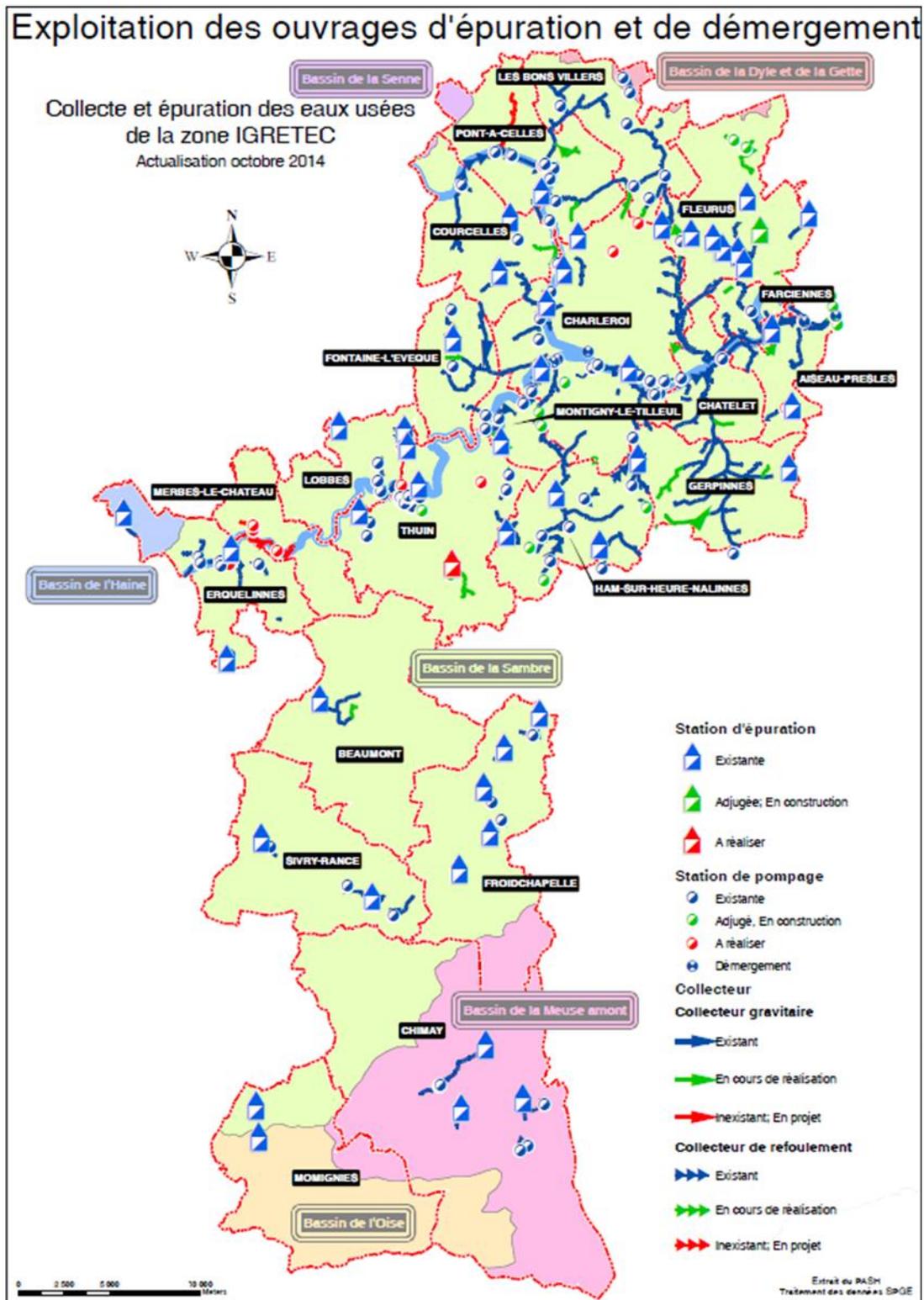
Le Gouvernement wallon a souhaité, lors de cette nouvelle législature, créer un service d'assainissement autonome piloté par la SPGE et les Organismes d'Assainissement Agréés (OAA).

Dans cette optique, différents groupes de travail ont été créés avec le support des intercommunales afin d'étudier différents thèmes :

- mutations immobilières ;
- système de base de données relationnelle ;
- contrat d'assainissement rural.

Cette réflexion devra déboucher sur une nouvelle gestion de l'assainissement autonome tant technique que financière.

## 1.7. Exploitation



A l'heure actuelle, nous exploitons 44 stations d'épuration (2 stations d'épuration ont été déclassées en station de pompage et collecteur courant 2014) dont la taille varie de 100 à 200.000 équivalents-habitants (EH); 121

stations de pompage ainsi qu'un réseau de 350 km de collecteurs et plus de 780 déversoirs d'orage.

La capacité totale actuelle de nos ouvrages est de 606.700 EH.

En 2014, le volume total d'eaux usées traitées dans nos ouvrages dépassait les 47,5 millions de m<sup>3</sup>.

En juin 2015, nous avons passé l'audit de suivi n°1 relatif à notre certification ISO14001 et notre enregistrement EMAS. La déclaration environnementale simplifiée 2015 est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.igretec.com/fr/igretec/qualite/enviro nnementemas/>.

Comme déjà signalé, la mise à jour progressive des analyses environnementales (analyses permettant d'identifier les risques significatifs pour l'environnement) se poursuivent.

La réflexion relative aux techniques alternatives d'entretien et de désherbage des espaces verts de nos stations d'épuration a été réalisée et a permis d'identifier les modifications à apporter à nos procédures d'entretien actuelles tout en limitant les surcoûts. Les conclusions de cette étude seront communiquées aux autres Organismes d'Assainissement Agréés, ainsi qu'à la SPGE et à Aquawal.

Les actions visant la mise en conformité de nos installations électriques par rapport au Règlement général des Installations électriques et les nouvelles exigences en matière de protection incendie ont été initiées.

Le permis d'environnement de la station d'épuration de Grand-Reng (1.700 EH) a été renouvelé en juillet 2015.

Depuis mi-2014, des ruches ont été installées au sein de la station d'épuration de Roselies en partenariat avec un apiculteur local. La première récolte de miel a été produite en juin 2015 et est, selon le Centre Apicole de Recherche et d'Information (CARI asbl), d'excellente qualité.



## 2. L'énergie

### 2.1. Gestion des Participations

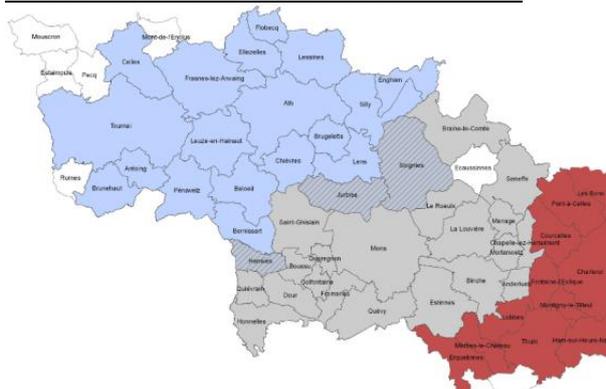


#### 2.1.1. Gestion de l'IPFH

Rappelons que l'I.P.F.H. est le relais des participations communales dans le secteur de l'énergie au niveau européen, fédéral et régional. En quelques chiffres, cette intercommunale qu'IGRETEC gère depuis des décennies, possède un portefeuille de participations, acquis pour plus de 672 millions d'euros, dont la valeur actuelle dépasse le milliard d'euros. En 2014, l'I.P.F.H. a versé plus de 58.000.000 € à ses associés, au titre de dividendes.

La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour IGRETEC. Sa politique proactive, menée en termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

#### Villes et communes associées à l'I.P.F.H.



#### 2.1.2. Secteur 3

En 2014, IGRETEC, au travers de son Secteur 3, a attribué aux villes et communes associées un montant de 14.576.156,23 € de dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie.

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local ainsi que la création et le développement de services en matière d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable sont très ambitieux.

## 2.2. Services énergétiques

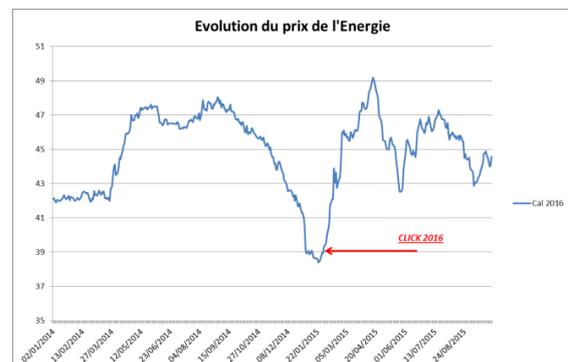
### 2.2.1. Centrale d'achat d'énergie

La Centrale d'Achat d'Énergie gère les marchés conjoints d'achat de gaz et d'électricité pour le compte des 239 adhérents rassemblés autour des objectifs fixés :

- réaliser des économies d'échelle en terme de gestion et de réalisation des marchés publics ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

Les marchés couvrent actuellement la période 2013-2016 et c'est au cours du 1er trimestre que la Centrale d'Achat d'Énergie a fixé le prix pour l'année 2016.

Sur base du suivi des indices des marchés, les prix ont été fixés au niveau ENDEX = 39,675 €/MWh.



C'est donc à un des plus bas niveaux de prix de l'énergie sur le marché que la Centrale d'Énergie a fixé le prix pour 2016 avec comme conséquence une diminution de 6,36% par rapport à 2015 sur la composante négociable du prix de l'électricité.

	Volume 2014 en kWh	Coût total énergie HTVA en €		Delta 2016 - 2015	
		2015	2016	en €	en %
<b>Bi-horaire YMR</b>					
Jour	11.499.266	942.514	856.925	-85.589	-9,08%
Nuit	8.838.829	531.249	512.431	-18.818	-3,54%
<b>Monohoraire YMR</b>					
Mono	24.500.314	1.770.393	1.652.375	-118.018	-6,67%
<b>Bi-horaire MMR</b>					
Jour	23.029.246	1.887.546	1.716.139	-171.407	-9,08%
Nuit	28.904.527	1.737.278	1.675.740	-61.538	-3,54%
<b>Télérelève</b>					
Jour	61.037.241	5.002.795	4.548.495	-454.300	-9,08%
Nuit	28.097.756	1.688.788	1.628.967	-59.820	-3,54%
<b>Eclairage public</b>					
Jour	16.388.491	1.392.153	1.247.525	-144.628	-10,39%
Nuit	78.212.871	4.627.308	4.495.207	-132.102	-2,85%
<b>TOTAL</b>	<b>280.508.541</b>	<b>19.580.024</b>	<b>18.333.804</b>	<b>-1.246.220</b>	<b>-6,36%</b>

Le prix du gaz quant à lui avait été fixé pour toute la période 2013-2016.

La Centrale d'Achat d'Énergie, c'est également une plate-forme WEB mise à la disposition des adhérents.

Soucieux d'apporter une convivialité dans les échanges d'informations de et vers les adhérents, de nouvelles fonctionnalités sont en développement constant.

Une plate-forme d'encodage automatique des différentes demandes des adhérents (nouveau raccordement, changement de titulaire, adjonction d'un nouveau compteur, ...) est en cours d'élaboration avec comme objectifs :

- la simplification administrative du traitement des demandes ;
- une diminution du temps de traitement et du risque d'erreur.

La Centrale d'Achat d'Énergie joue le rôle de facilitateur entre les adhérents et le fournisseur désigné dans les marchés conjoints.

En outre, au 1er janvier 2015, la réforme des services incendies a engendré l'intégration des pré-zones aux zones de secours.

Sur le territoire couvert par la Centrale d'Achat d'Énergie, ce sont 3 zones de secours qui ont repris les droits et obligations des marchés conjoints pour les points concernés par cette

disposition légale :

- Zone Hainaut Centre ;
- Zone de secours Wallonie Picarde ;
- Zone de secours Est.

Cette modification entraîne de facto, l'élargissement du territoire desservi par la Centrale d'Achat d'Énergie aux communes de Mouscron, Estaimpuis et Comines-Warneton.

Enfin, régulièrement, la Centrale d'Achat d'Énergie est sollicitée pour des missions en lien direct avec son objectif (par exemple : établissement de cahier de charges pour l'achat d'énergie, participation au projet SMART PARK de la Région wallonne, ...).

Dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité initiée par la Centrale de Négociation pour les Achats Hospitaliers (A.C.A.H.), nos services ont été invités à remettre offre.

Souhaitant être comparé à des entreprises privées, nous avons remis offre pour ce marché de consultance en énergie.

Notre offre a obtenu le meilleur score sur les critères de la méthodologie et du logiciel.

Les critères méthodologiques examinés dans cette offre étaient :

- le suivi et le contrôle de la facturation ;
- l'élaboration de newsletters et du suivi de la législation ;
- l'aide à la décision en matière de clicks ;
- l'aide en cas de « switch fournisseurs ».

Cette évaluation positive par un organisme indépendant nous conforte dans la vision et les objectifs de la Centrale d'Achat d'Énergie.

## 2.2.2. Efficacité énergétique : solutions pour les villes et communes

Ce service proposé aux villes et communes du Secteur 3 d'IGRETEC, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations.

Le principe est le suivant : IGRETEC prend à sa charge les investissements rentables en 15 ans

à la place des villes et communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique et ce, sans impacter de charges supplémentaires le budget des villes et communes.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux et de la sélection des bâtiments prioritaires, IGRETEC peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides.

9 villes et communes ont adhéré à ce service. 21 chantiers auront été réalisés en 2014 et 2015, et 8 autres sont programmés pour 2016. L'investissement global s'élève à plus de 4.823.000 €.

### 2.2.3. Production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, IGRETEC ambitionne notamment de soutenir les appels à partenariat afin de cofinancer des projets de production d'énergie renouvelable sur les Parcs d'Activités Économiques.

La réforme menée par le Gouvernement wallon dans le cadre du soutien des grandes installations de production d'énergie renouvelable a été finalisée et mise en application au 1er janvier 2015.

En date du 16 juillet 2015, le Gouvernement a adopté, en deuxième lecture, le projet d'arrêté relatif aux lignes directes électriques.

Le cadre légal clair permettant de maximiser les

chances de réussite de tels projets est donc sur le point d'aboutir.

### 2.2.4. Guichet de l'Energie

L'expérience d'IGRETEC dans le secteur énergétique résidentiel se concrétise également dans le conseil au particulier au travers d'un guichet ouvert au public mais également en allant à la rencontre du citoyen et ce, depuis 1987.

Les conseillers IGRETEC du Guichet de l'Energie assurent ainsi le relais vers les citoyens de la région de Charleroi, tant en ce qui concerne les primes, les systèmes de chauffage, les matériaux d'isolation ainsi que les techniques de mise en œuvre, la performance énergétique des bâtiments et la certification de ceux-ci.

De plus, le Guichet de l'Energie assure la gestion des dossiers introduits par les CPAS pour l'opération "MEBAR", subsidiée par le Service Public de Wallonie (SPW), en faveur des ménages à revenus modestes.

Il contribue également à assurer la transmission de l'évolution technologique à la population au travers de la participation à des salons à thématique "habitation" et en assurant le suivi des actions promotionnelles, en matière d'énergie, menées par le SPW.

Le Guichet de l'Energie représente donc un passage incontournable pour tous les citoyens, locataires ou propriétaires, à la recherche de conseils et astuces durables à adopter au quotidien comme dans leurs projets de construction ou de rénovation. Il y bénéficie en effet de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodigués par des spécialistes au service de la Wallonie. Il y obtient également des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en vigueur en Wallonie.

### 2.2.5. Energie grise

Dans la continuité de l'écoconstruction, du bilan carbone et récemment de la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB), l'approche de la notion de cycle de vie d'un produit où "l'énergie grise" est clairement promue par les directives européennes.

Cette approche est fondée sur la prise en compte des impacts des produits de construction tout au long de leur cycle de vie, des ressources naturelles dont ils proviennent, depuis leur fabrication, leur utilisation et leur commercialisation jusqu'à leur éventuelle transformation en déchets.

Notre Bureau d'Etudes a l'ambition de s'inscrire pleinement dans la connaissance des analyses d'énergie grise et de les prendre en considération dans ses futures études.

Au moment de la conception d'un bâtiment, l'approche du Bureau d'Etudes est d'étudier les différentes mesures permettant une moindre consommation énergétique :

- l'optimisation du volume du bâtiment ;
- l'éclairage naturel et la gestion des apports solaires ;
- la valorisation de la fraîcheur de l'air extérieur.

Dès les prémices de la conception d'un bâtiment tertiaire, tant les aspects techniques (isolation, type de chauffage...) que sa localisation, sa fonctionnalité et son implantation sont à prendre en compte.

Pour ce faire, une première application basée sur l'étude de l'impact environnemental de la reconversion du bâtiment sis boulevard Mayence nous permettra d'établir une base de données pratique, à l'instar du bâtiment Eole en matière d'écoconstruction.

Outre le bilan de l'énergie grise de la construction, nous procéderons, une fois le bâtiment réalisé, aux mesures et bilans concrets de sa maintenance, éléments qui nous serviront, sur base de l'expérience que nous allons acquérir, à offrir consultance et expertise dans les domaines de l'écoconstruction dans leur globalité.

Cela nous conduira, dans les années à venir, à mettre en place une structure dotée d'outils adéquats et performants qui nous permettront de collaborer avec l'industrie et les pouvoirs publics. Cette structure constituera le support méthodologique des pratiques d'achats ou de constructions "vertes".

## 2.2.6. Diagnostics énergétiques

Grâce au suivi énergétique réalisé par la Centrale d'achat d'énergie pour ses quelque 230 adhérents communaux et para-communaux, et aux travaux d'amélioration énergétique effectués pour les associés communaux du Secteur 3 ayant adhéré à ce service, IGRETEC dresse des diagnostics énergétiques en vue de maîtriser la facture énergétique.

Les mesures prises ces dernières années en matière d'énergie sont souvent l'apanage des grosses sociétés, le gaspillage énergétique étant plus difficile à maîtriser par les petites et moyennes entreprises et les administrations.

Or, des solutions existent pour diminuer la facture énergétique. C'est dans ce cadre qu'IGRETEC assiste les entreprises et administrations dans les démarches suivantes :

- Analyse de la situation existante :  
Établissement de profils de charges, examen des installations et activités énergivores, détermination de l'efficacité énergétique, analyse des pratiques de l'entreprise (éclairage, chauffage, ventilation, ...), etc.
- Recherche de solutions alternatives :  
Récupération d'énergie, appareillages moins énergivores, recours à des énergies de remplacement moins coûteuses (panneaux solaires, éoliennes, biogaz, etc.), lissage des pointes horaires, changement des mentalités (campagne de sensibilisation, habitudes moins énergivores), etc.
- Obtention de subsides permettant la mise en œuvre des solutions alternatives :  
Aide à la consultance, à l'obtention de subsides pour l'installation de capteurs solaires, etc.

### 3. L'Environnement et l'Urbanisme

IGRETEC a plus de 20 ans d'activité continue dans le domaine de l'expertise environnementale en Wallonie.

Cette expérience pointue a été mise notamment aux services des entreprises locales voire d'instances régionales pour l'élaboration de dossiers de demande de permis d'environnement de plus ou moins grande envergure.

Fort de son agrément d'auteur d'études d'incidences sur l'environnement pour toutes les catégories de projets en Wallonie, le département Environnement et Urbanisme a pu réaliser en 2015 des études d'incidences sur des établissements emblématiques tels que le Palais des Expositions de Charleroi.

L'équipe Environnement et Urbanisme a également mis ses compétences à disposition de l'intercommunale lors de ses opérations immobilières ou de maîtrise d'ouvrage.

Notons la coordination du projet Left Side Business Park, projet phare inscrit dans le « Schéma stratégique 2015-2025 » de la Ville de Charleroi et dont la gestion a été confiée à IGRETEC. Le projet programme un nouveau pôle mixte de bureaux, de logements et de commerces en Ville Basse.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'urbanisme, IGRETEC a obtenu le renouvellement d'agrément d'auteur de projet pour l'élaboration de Plans Communaux d'Aménagement. Cet agrément a permis de maintenir les missions initiées depuis quelques années déjà pour ce type de projet.

Par ailleurs, IGRETEC a poursuivi sa mission de réalisation de plusieurs Rapports Urbanistiques et Environnementaux, schémas d'urbanisation ou de dossiers de reconnaissance d'envergure pour la réhabilitation de plusieurs friches. Ceux-ci permettront de développer des opérations immobilières et des opérations de requalification urbaine ambitieuses sur le sol wallon.

Dans le cadre de la relation « In House »,

IGRETEC a été sollicitée en 2015 par plusieurs communes pour la réalisation de nombreux dossiers de revitalisation urbaine. Divers projets d'aménagement d'espaces publics et d'aménagement paysager tels que le réaménagement du site du Martinet à Roux ou le Parc de Monceau-sur-Sambre sont également développés en recourant au savoir-faire d'IGRETEC.

Pour les besoins propres de l'intercommunale en matière de développement économique et territorial, l'équipe « Environnement et Urbanisme », en collaboration avec l'équipe « Route et Egouttage », a poursuivi la conduite des études relatives à l'aménagement de Parcs d'Activités Economiques existants ou futurs, dont notamment des microzones d'activités économiques en milieu urbain.

Une étude de mobilité a également été réalisée dans le cadre du projet de construction du bâtiment « GREEN SONACA », mais également dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le site de la SONACA (accès, stationnement, déplacements internes, etc.).

En tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA), IGRETEC a maintenu une participation active aux réunions du Comité d'Experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle (SEI). En parallèle et à l'initiative de la SPGE, l'OAA a également pris part aux investigations visant l'instauration du Service Public de l'Assainissement Autonome (SPAA).

Cette perspective impliquera la tenue de contrôles à la bonne installation mais aussi au bon fonctionnement des SEI ainsi que la mission de conseils aux particuliers pour ce qui est de l'assainissement autonome en zone rurale sur le territoire de l'intercommunale, le tout mené en parfaite conformité avec les objectifs de la SPGE.

Parallèlement, IGRETEC entreprend la réalisation d'« études de zones » pour les secteurs inscrits en assainissement transitoire au PASH (Plan d'Assainissement). Ces études permettent de fixer définitivement le régime d'assainissement, autonome ou collectif, de ces zones.

Enfin, la continuité de la mission d'encadrement a été assurée en ce qui concerne la délivrance des autorisations de déversement de rejets des eaux usées à caractère industriel.



## 4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

### 4.1. Les Parcs d'Activités Economiques

IGRETEC gère aujourd'hui 20 Parcs d'Activités Economiques. Représentant quelque 1000 hectares de terrains à vocation économique, ils accueillent environ 650 entreprises pour plus de 20.000 travailleurs.

Parmi ceux-ci, on recense 16 Parcs généralistes, 1 Parc scientifique et technologique, 2 Parcs logistiques et une plateforme multimodale permettant des solutions de transport combiné : eau, rail et route.

Inaugurés en mai 2013, les Parcs d'Activités Economiques de Charleroi-Airport I et II, d'une superficie globale de 60 hectares, ont offert une première réponse à la quasi saturation des Parcs existants tout comme l'extension du parc d'activités économiques de Thuin-Lobbes. En effet, seuls l'Aéropole et les Parcs d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes, Thuin-Donstiennes et Solre-sur-Sambre présentent encore quelques parcelles disponibles.

Il s'agit là des premiers fruits d'un programme de développement portant sur 500 nouveaux hectares et pour lequel nous mettons à profit la période 2014-2016 afin de poursuivre et finaliser les projets détaillés ci-dessous, l'objectif étant toujours de pouvoir proposer aux entreprises une gamme variée d'infrastructures d'accueil adaptées à leurs besoins.

#### IGRETEC Nord

##### 4.1.1. Les Parcs d'Activités Economiques « Charleroi-Airport I » et « Charleroi-Airport II »

Localisés au Nord de Charleroi, le long de l'autoroute Charleroi Bruxelles, ces deux Parcs offrent 60 ha de terrains supplémentaires.

Ils font actuellement l'objet d'aménagements complémentaires de convivialité dont les chantiers se termineront au premier trimestre 2016.

Compte tenu des dernières évolutions en matière de mobilité, un groupe de travail, en collaboration étroite avec les services régionaux (SPW-DG01- routes, TEC, SRWT) a été mis en place afin de définir le meilleur tracé pour l'implantation de la sortie principale du nouveau PAE de Charleroi-Airport vers l'autoroute A 54.



##### 4.1.2. L'ECOPOLE

Ce nouveau Parc d'Activités Economiques, pôle régional du développement durable, est situé sur les territoires communaux de Farciennes, Aiseau-Presles et Sambreville, le long de la route de la Basse Sambre (N 90).



Sa vocation sera d'accueillir aussi bien des entreprises, que des centres de formation et des centres de recherches ayant tous pour objectif

de tendre vers un meilleur respect des principes du développement durable.

Traversé par la Sambre, le parc a un potentiel foncier de 150 ha.

Les terrains seront disponibles en 2015.

Le chantier du raccordement direct de la voirie de désenclavement à la RN 90 sera lui terminé au second semestre 2016. Le projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « FEDER 2014-2020 ».

#### 4.1.3. L'extension du parc logistique de Courcelles

L'extension du parc logistique de Courcelles, localisée au Nord de l'autoroute E42, une des autoroutes majeures de Wallonie, permettra à terme d'offrir 193 ha de terrains supplémentaires. Elle sera principalement dédiée à l'accueil d'entreprises nécessitant une connexion rapide et aisée aux grands axes de transports autoroutiers.

Ce projet de parc a fait l'objet d'une motion d'opposition dans le chef des communes de Courcelles et Pont-à-Celles. Il fait partie du plan prioritaire établi par la Région wallonne. Celle-ci a mis en place un Comité de pilotage relatif à la création et à l'équipement des zones d'activité économique stratégiques. Celui-ci a pris acte des positions communales et a constaté la situation d'impasse.

La Région wallonne a invité l'intercommunale à proposer de nouvelles alternatives de localisation de parcs d'activités économiques.

#### 4.1.4. Extension du Parc d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes

L'extension du Parc d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes est localisée au sud de l'E42. Cette extension couvrira 100 ha et sera dédiée à l'accueil d'entreprises de type généraliste.

Les prochaines années seront consacrées aux études d'incidences, à l'élaboration du dossier de reconnaissance, aux acquisitions des terrains et à la réalisation des travaux.

#### 4.1.5. Site des AMS

Le site est localisé le long de la Sambre à hauteur de Marchienne-au-Pont.

Suite à l'assainissement des terrains « AMS Sud » par la SPAQuE, la période 2014-2016 sera consacrée au début de la mise en œuvre du parc d'activités (dossier de reconnaissance, acquisitions). En outre, le projet a été étendu au site des « AMS Nord » et retenu dans le cadre de l'appel à projet « FEDER 2014-2020 ».



Site des AMS

#### IGRETEC Sud Hainaut

#### 4.1.6. Le Parc d'Activités Economiques de Chimay-Bailleux

L'extension du Parc d'Activités Economiques de Chimay-Bailleux prévoit la mise à disposition de 31 ha de terrains supplémentaires, portant la superficie de ce parc à 53 ha.

Le chantier a débuté en 2014 et les premières entreprises sont attendues début 2016.



#### 4.1.7. Extension du Parc d'Activités Economiques de Momignies

Le Conseil communal de Momignies du 31 mai 2011 a confié à IGRETEC la mise en œuvre de l'extension du Parc d'Activités Economiques de Momignies, d'une superficie d'environ 6 ha.

L'intégralité des travaux auront lieu en 2016.

#### 4.1.8. Extension du Parc d'Activités Economiques de Thuin-Lobbès

L'extension du Parc d'Activités Economiques prévoit la mise à disposition de 8 ha de terrains supplémentaires.

### 4.2. Autres thèmes des PAE

#### 4.2.1. Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale (S.R.P.E.)

Le Gouvernement wallon a confié à IGRETEC la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation de quatre sites SRPE :

- la Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont ;
- l'ancien charbonnage du N°10 du Gouffre à Châtelet ;
- la gare de formation à Erquelines ;
- l'entrepôt à Solre-sur-Sambre.

Les travaux se sont achevés fin 2014 et la réception provisoire a été effectuée en février 2015.



Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont

Les travaux débuteront en 2015 pour se terminer en 2016.

	2014	2015	2016
Brasserie des Alliés			Acquisitions, dossier d'études et marché de travaux
Gare de formation	Dossier d'études	Permis d'urbanisme	Marché de travaux Travaux
N°10 du Gouffre			Acquisitions et dossier d'études
L'entrepôt		Réhabilitation par le propriétaire original	Suppression de la liste des SRPE

#### 4.2.2. Microzones

Pour satisfaire à tous les besoins des entreprises en matière d'infrastructures d'accueil, il convient, en parallèle à la création de nouveaux Parcs d'Activités Economiques de grande ampleur, de mettre en œuvre des infrastructures de moindre envergure : les microzones.

Intégrées dans un milieu urbanisé et de faibles dimensions, elles permettent notamment de revitaliser des zones urbaines délaissées en y réintroduisant de l'activité économique et, parfois, en réhabilitant d'anciennes friches industrielles.

Ces espaces répondent à une demande partiellement insatisfaite provenant d'artisans ou de très petites entreprises. En effet, ceux-ci sont souvent à la recherche de sites d'implantation de petite taille et ne souhaitent pas nécessairement changer de commune pour développer leurs activités.

Les prochaines microzones mises en œuvre seront :

Microzone Fonderie Léonard-Giot (Marchienne-au-Pont)

Le dossier de reconnaissance est achevé et a été soumis à l'administration régionale en février 2014.

Les dossiers techniques seront réalisés en 2015 ainsi qu'en 2016. Quant aux travaux, ils débuteront en 2017 pour se terminer en 2018. En effet, la cession des terrains de la SPAQuE vers IGRETEC ne se fera qu'après la construction d'une aire de parking mutualisée.



### Microzone « Grand Ban – Sainte-Pauline » (Farciennes)

Via le mécanisme SAR (site à réaménager), la commune de Farciennes va assainir l'ancien site dit « Grand Ban – Sainte-Pauline ». A terme, le pouvoir local veut que la douzaine d'hectares que comporte le site soit dédiée à de l'activité économique. C'est donc naturellement que les autorités communales se sont tournées vers IGRETEC pour la mise en œuvre de cette microzone.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2018 et 2019.

### Microzone « Surchiste » (Fontaine-l'Evêque),

Le dossier de reconnaissance et d'expropriation a été soumis à l'administration régionale en mars 2014.



### 4.2.3. Projet « revamping<sup>1</sup> » des Parcs d'Activités Economiques »

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2017.

Conscient des problèmes liés au vieillissement des anciennes zones d'activités économiques (dégradation des voiries, conception utilitariste dépassée, perte d'attractivité...) et des difficultés pour les communes d'assumer le financement des travaux de rénovation nécessaires, le Gouvernement wallon avait lancé, le 28 novembre 2011, un appel à projets visant à leur requalification.

### Microzone « Martinet » (Roux)

IGRETEC réalise les différentes études de faisabilité et de mise en œuvre du site.

Sur base des critères d'éligibilités définis, nous avons introduit les projets de requalification des Parcs d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes et de Charleroi-Jumet, tous deux retenus en mai 2012 par le Gouvernement wallon.

### Microzone « Menonry » (Aiseau Presles)

En accord avec la commune, nous allons développer sur le site dit « Menonry », une petite zone d'accueil pour entreprises. Ce site se trouve en bordure de l'Ecopole. Les travaux débuteront en 2016 pour se terminer au second semestre 2017.

Les travaux qui portaient principalement sur des opérations de rénovation des voiries, de création de nouveaux accotements et

<sup>1</sup> « Réaménagement »

d'embellissement des espaces publics se sont terminés en octobre 2014.

### 4.3. Gestion des Parcs d'Activités Economiques

Compte tenu de l'intérêt suscité par les dossiers de requalification, le Gouvernement wallon a décidé, en juillet 2013, le lancement d'un nouvel appel à projets, concernant cette fois les zones d'activités économiques antérieures à 1990.

Dans ce cadre, le dossier de redynamisation du Parc d'Activités Economiques de « Charleroi-Gosselies I » que nous avons proposé, a été retenu par le Gouvernement wallon. Des contacts sont en cours avec la Ville de Charleroi et Caterpillar quant à la mise en œuvre de ce dossier.

Afin de poursuivre ces efforts de rénovation nécessaire de nos anciens parcs d'activités économiques, nous avons également introduit, dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER 2014-2020, une fiche-projets pour la requalification de l'Aéropole et des Parcs de Courcelles et de Montignies-Sur-Sambre.

Le 21 mai 2015, le Gouvernement wallon a décidé de retenir ces 3 projets. Compte tenu, entre autres, des études préalables et procédures de marchés publics, les premiers travaux devraient débuter dans le courant du premier semestre 2018.

Durant cette période 2014-2016, nous finaliserons également la pose et la mise à jour d'une signalisation commune et plus cohérente sur l'ensemble de nos sites.

#### Reconversion de la Porte Ouest :

Le syndicat d'études émanant du Comité de Développement Stratégique de la région de Charleroi et du Sud Hainaut, mène des réflexions sur les projets de réaffectations des terrains qui seront libérés dans le périmètre de la Porte Ouest, consécutivement à l'arrêt d'une partie de l'activité sidérurgique. Le plus gros potentiel foncier se situe sur le site actuellement propriété du groupe Duferco.

Les projets de réaffectations, actuellement en cours d'étude, laissent penser qu'à terme, notre intercommunale sera amenée à collaborer dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles zones d'activités économiques sur ce territoire. D'ores et déjà, nous nous inscrivons dans la démarche en participant aux différents groupes de réflexion et confirmons notre souhait d'agir en tant que développeur d'espaces à vocation économique.

## 4.4. Les bâtiments

IGRETEC gère désormais 25 bâtiments représentant une surface totale d'environ 60.000 m<sup>2</sup>.

En 2015, les travaux au sein de l'Espace Trésignies se sont achevés. La rénovation de ce bâtiment de 4.500 m<sup>2</sup> participe à la politique de revitalisation urbaine de la ville de Charleroi et constitue l'amorce d'un projet plus ambitieux qui pourrait concerner l'ensemble de l'îlot.

Rappelons que ce projet a bénéficié de fonds du Plan Marshall 2.Vert dans le cadre de la mesure « Zones franches urbaines ».



Espace Trésignies

Huit projets sont actuellement en cours, ils présentent divers stades de développement (plan masse, esquisse, travaux en cours,...) :

- La réalisation de l'I Tech Incubator 3 (5.000 m<sup>2</sup> de bureaux et labos sur l'Aéropole) : vu l'important taux d'occupation des bâtiments I Tech Incubator 1 et 2, la nécessité de construire une troisième infrastructure du même type s'est imposée. Il s'agira plus particulièrement d'accueillir des PME et des spin-off actives dans les domaines des biotechnologies, des sciences de l'ingénieur et de l'environnement. Le chantier débutera en 2017. Des fonds

Feder ont été obtenus, le projet est en cours d'étude.

- La construction de l'extension de la Black Box (340 m<sup>2</sup>) sur l'Aéropole est actuellement en cours. Les travaux devraient être finalisés en décembre 2015.
- Le projet de hall relais sur le site des anciennes Fonderies Léonard-Giot à Marchienne-au-Pont pourrait être reconsidéré dans le cadre de l'aménagement de la microzone.
- En 2016, IGRETEC lancera le chantier de construction du « Green Sonaca ». Ce projet vise à doter la Sonaca de nouveaux locaux qui accueilleront notamment la direction et le bureau d'études. A termes, ce ne sont pas moins de 5.000 m<sup>2</sup> de bureaux respectueux des principes du développement durable qui verront le jour en bordure de la Route Nationale 5 à Gosselies.



Green Sonaca

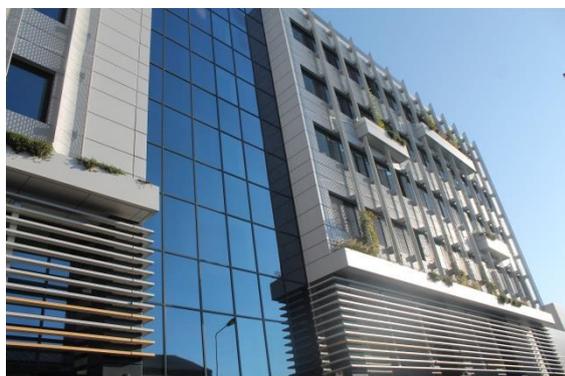
- Le projet dédié à l'accueil des activités du Centre d'excellence en efficacité énergétique bénéficiera aussi de Fonds Feder mais il doit être reconsidéré quant à son ampleur et à sa localisation.
- La Direction immobilière d'IGRETEC est toujours impliquée dans le cadre du dossier «Campus technologique ».
- Le projet « Left Side – Respect Work Tower » (non inscrit au PS 2014-2016) est actuellement en cours d'étude, il est réalisé dans le cadre d'un co-investissement.



Une première tour d'environ 7.800 m<sup>2</sup> de bureaux (+ 4.000 m<sup>2</sup> de parking) sera construite à proximité de la rue des Rivages à Charleroi.

- Soléo : La reconversion du bâtiment « Mayence » situé à Charleroi suit son cours.

La phase 2 de construction de l'aile « Poirier » s'est finalisée en août 2015. Le personnel a investi les bureaux en octobre 2015.



La phase 3 qui consiste en la réhabilitation complète de la tour Mayence ainsi qu'en la réalisation de la jonction entre les phases 2 et 3, démarrera début novembre 2015 pour s'achever en avril 2017.

A cette date, l'ensemble du projet sera totalement terminé et l'immeuble fonctionnel.

Un projet est actuellement en stand-by. Il s'agit du projet de hall relais agricole à Baileux pour lequel une programmation n'a pu être définie à ce stade.

Deux dossiers ont été abandonnés en 2015 ; le dossier relatif à l'extension de la crèche « Les

P'tits Bouts » et le projet de construction d'un hall industriel « Artémis 2 » (le locataire potentiel s'étant désisté).

Sur base des potentialités économiques du site « ZAMI » à Gilly, la gestion immobilière définira, pour fin 2015, les développements à mettre en œuvre à moyen et à long termes.

## 4.5. La Gestion immobilière

L'étude stratégique sur le positionnement actuel de la Gestion immobilière a été lancée fin septembre 2015 et devrait se finaliser début 2016.

## 4.6. Secteur 4 – Zone de bruit des activités aéroportuaires

IGRETEC a poursuivi, en accord avec la SOWAER, la gestion et le développement des actions immobilières liées aux biens acquis dans le cadre des mesures environnementales de l'aéroport de Charleroi/Bruxelles-Sud.

Au 31 août 2015, 193 biens ont été acquis avec une moyenne de 140.685,02 € (hors hôpital de Jumet) comme prix d'achat pour les biens bâtis.

Ces biens se répartissent, par affectation, de la manière suivante :

	août-15
Propriétés représentant des locations en résidence principale	48
Propriétés occupées par les anciens propriétaires	4
Propriétés vides avec objectif de les rénover ou de les vendre	36
Propriétés destinées à la démolition	33
Biens ayant fait l'objet d'une démolition	19
Biens vendus	53
<b>Nombre total de biens</b>	<b>193</b>

Dans un souci permanent de redynamisation territoriale, divers projets ont été initiés et se poursuivront.

#### 4.6.1. Etude de requalification urbanistique et architecturale de certains quartiers autour de l'aéroport de Charleroi

La SOWAER a initié cette étude visant à la rédaction d'un master plan et à la définition d'actions concrètes d'aménagements opérationnels à mettre en œuvre en vue de la requalification urbaine et architecturale de quartiers déstructurés situés en zones A et B du Plan de Développement à Long Terme (PDLT) de l'aéroport de Charleroi.

La valorisation des immeubles tenant compte des options de requalification se précise :

- Place du Chef-Lieu  
Développement de projets de requalification des bâtiments intéressants à mettre en œuvre en partenariat avec des promoteurs privés et/ou des organismes publics.  
Démolition du solde des immeubles acquis dans le cadre des mesures environnementales.
- Rue Léopold Jacqmain et rue de Gosselies depuis le pont de l'autoroute jusqu'à la chaussée de Bruxelles  
Reventes à des fins d'habitat, de services ou de commerces de proximité des immeubles d'habitation acquis dans le cadre des mesures environnementales. Le cas échéant, insonorisation et rénovation en vue de la remise en location si les immeubles ne trouvent pas acquéreur.
- Rue Pircard  
Insonorisation et mise en location des immeubles acquis dans un premier temps.  
Démolition, dans un second temps, en vue de la valorisation des terrains à affecter à l'activité économique de types TPE et PME, ou services qui ne peuvent trouver place sur le PAE Charleroi Airport II.
- Rue de Gosselies face au PAE « Charleroi Airport II »  
Acquisition du solde des bâtiments en vue de la démolition et de la valorisation des terrains à affecter à l'activité économique de types TPE et PME ou services qui ne peuvent trouver place sur le PAE Charleroi Airport II.

- Chaussée de Bruxelles, N5 et rue du Carrosse  
Acquisition du solde des habitations sises en zone A du PDLT le long de la Chaussée de Bruxelles et rue du Carrosse et démolition du bâti en vue de la revente des terrains à réaffecter à une activité compatible à l'environnement.
- Rue Diarbois et des Fusillés  
Revente des terrains à affecter à l'accueil de commerces de pondéreux et gros volumes ainsi que d'activités mixtes demandeuses de grandes surfaces d'exploitations et/ou parkings.

#### 4.6.2. Réhabilitation de maisons vides situées en zone B du PDLT

La politique de rénovation des habitations acquises dans les quartiers situés en zone B du PDLT qui n'ont pas trouvé acquéreurs en vente publique se poursuit. Ainsi, 3 immeubles ont pu être remis en location et 4 dossiers sont à l'étude.

## 5. Développement Economique, Technologique et Touristique

### 5.1. L'Animation Economique - Tourisme

2015 est une année de transition entre 2 programmations des Fonds structurels européens.

Néanmoins, nous avons reçu un complément budgétaire nous garantissant la continuité de nos actions « Convergence » jusqu'à la fin de l'année 2015 tout en intégrant les tendances de la programmation 2014-2020.

Les fiches projets retenues sont les suivantes :

- Mise en place d'une stratégie de développement des PME de Charleroi et du Sud-Hainaut
- Ingénierie touristique de Wallonie (CITW)
- Hub Créatif Charleroi & Sud-Hainaut – Charleroi Créative

Les actions programmées et décrites ci-après constitueront, pour les années à venir, le cadre de l'Animation Economique.

Ces services d'appui avancés se déclinent en 4 axes :

Axe 1 : Mise en œuvre de programmes d'information, de guidance et d'accompagnement des TPE et PME.

Ces programmes concernent les mutations économiques et technologiques, les aides et incitants financiers ainsi que la gamme des services offerts par l'ensemble des opérateurs socio-économiques qui visent à améliorer le positionnement compétitif des entreprises.

En 2015, nous avons poursuivi ces programmes, au travers:

- De l'organisation d'événements qui continuent sur la lancée de 2014 en remportant un succès grandissant aussi bien auprès des entreprises de notre région que de nos partenaires avec à la clé le lancement d'un nouveau concept « Ice Break » dont l'objectif est de booster les projets d'entreprise par le biais de rencontres actives et stimulantes. Au total, ce sont 6 événements qui ont été organisés,

dont un fin 2014, avec la participation de 1600 personnes :

- 2 Midis du Management :
  - ✓ 11.02 : L'art de Manager un débat en prélude à l'organisation des Ice Break
  - ✓ 07.10 : Le Leadership Inspirant
- 3 ICE BREAK :
  - ✓ 06/03 : Le client fidèle, une espèce en voie de disparition ?
  - ✓ 03/04 : La Génération Y : Comment communiquer ?
  - ✓ 29/05 : Web, le levier de la notoriété !



- Soirée des réseaux sur les 100 ans de Bob Dechamps



- Organisation de la 3ème Edition des Stratégies Gagnantes sur le numérique
- De notre support à l'organisation de l'événement inaugural du Bubble Hub ainsi que de l'organisation de la conférence SRIW du 26 novembre 2015.
- De la conception et l'édition d'outils promotionnels et d'information :
  - Réalisation de la 25<sup>ème</sup> édition du Guide des Aides Publiques en faveur des PME uniquement en version numérique, ce qui, en plus du respect de l'environnement, permet une

actualisation permanente des aides. Un chapitre relatif aux nouveaux modes de financement participatif a été ajouté.

- 10 newsletters.

- De la continuité de notre stratégie web renforçant notre présence sur la toile.

## Axe 2 : Information et accompagnement individuel des PME

Nous poursuivons l'accompagnement individuel des entreprises dans leurs projets de développement et particulièrement en matière d'aides et incitants divers tout en intégrant les nouvelles tendances de la programmation 2014-2020.

Sur base de la stratégie développée par l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation, une approche proactive des PME sera assurée. Celle-ci nécessite la mise en place d'une nouvelle méthode de travail par les conseillers économiques.

Afin d'étendre l'accompagnement personnalisé à de nouvelles approches plus créatives, deux des conseillers économiques ont terminé une formation sur la créativité proposée par l'ASE Academy, début 2015

Depuis janvier 2015, dans le cadre d'un partenariat avec le SWITCH COWORKING de Charleroi, des rendez-vous sont organisés tous les premiers vendredis du mois à l'Espace Trésignies. A cette occasion, les conseillers économiques informent les porteurs de projets et les entreprises sur les aides publiques et les orientent, le cas échéant, vers d'autres opérateurs économiques adéquats.

Nous finalisons actuellement une nouvelle stratégie de communication qui va identifier les services offerts aux PME. Sa promotion est prévue à la fin de cette année.

## Axe 3 : Stimulation du développement stratégique des entreprises.

Depuis la mise en place des ateliers stratégiques, nous affichons complet pour chaque cycle. Près de 100 entreprises ont suivi nos sessions. Pour la nouvelle programmation, les ateliers stratégiques tels qu'ils sont connus

ne seront pas reconduits. Via la stimulation du développement stratégique des entreprises, nous ciblons désormais un soutien par les conseillers économiques ainsi que des « Master Class » dont les sujets pointus seront activés en fonction de la demande et des besoins des entreprises, en support au travail réalisé par les conseillers économiques.

De plus, IGRETEC s'inscrivant dans les objectifs de croissance européens et wallons, nous concentrerons nos actions sur des projets ou entreprises qui sont les plus susceptibles d'apporter la meilleure contribution aux objectifs régionaux de croissance.

## Axe 4 : participation et animation du Bubble Hub

Le Hub créatif de Charleroi : Bubble Hub est un projet pilote financé par Creative Wallonia qui verra son existence prolongée dans le cadre de la programmation 2014-2020.

L'événement de lancement du Bubble Hub a eu lieu le 19 mars 2015 à l'ancien Terminal de l'aéroport de Charleroi et a connu un franc succès en réunissant près de 300 personnes.

L'événement a permis de susciter l'envie de s'impliquer dans des projets innovants et collaboratifs et de générer de nouveaux contacts pour le Hub.

Partenaire en charge de «l'axe d'animation du territoire dans une perspective d'économie créative», IGRETEC a porté ses efforts sur plusieurs actions :

- l'animation virtuelle du territoire ;
- un appel à projets Crowdfunding ayant permis de récolter 46 candidatures.



## Interreg

La stratégie du programme INTERREG V (2014-2020) est basée sur la nouvelle stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Quatre thèmes (axe) de coopération ont été identifiés:

- AXE 1 : Améliorer et soutenir la collaboration transfrontalière en recherche et innovation
- AXE 2 : Accroître la compétitivité transfrontalière des PME
- AXE 3 : Protéger et valoriser l'environnement par une gestion intégrée des ressources Transfrontalières
- AXE 4 : Promouvoir la cohésion et l'identité commune des territoires transfrontaliers

Suite à de nombreuses rencontres et contacts avec des partenaires potentiels Wallons et Français, IGRETEC a concrétisé 2 nouveaux partenariats via le dépôt de 2 pré-projets de coopération transfrontalière basés sur l'axe 3.



- Pré-projet 1 : «Une destination de tourisme et de loisirs fluvestre en Hainaut». (PARCOURSAMBRE II). Celui-ci a pour objectif de poursuivre la valorisation du territoire transfrontalier par la voie d'eau et le développement économique autour de la rivière Sambre
- Pré-projet 2 : «EUROVELO et grands itinéraires cyclables sans frontières» (BEST (Bike Eurovélo Services Tourism)). Celui-ci porte sur :
  - le développement et la valorisation des eurovéloroutes (3 eurovéloroutes sur le territoire transfrontalier EV3-EV4-EV5),
  - le développement et la valorisation des réseaux vélo balisés selon le système des points-nœuds.

## 5.2. Le Tourisme

### Le CITW<sup>2</sup>

Cette structure stratégique et opérationnelle qui regroupe, sous la forme d'un GIE, les intercommunales wallonnes de développement économique dont IGRETEC, favorise le développement harmonieux et rationnel du territoire.

Le CITW constitue un outil technique incontournable permettant, entre autres, de créer les conditions de réussite de PPP (Partenariat Public/Privé) en vue de générer des investissements privés en Wallonie avec des retombées économiques significatives.

En 2015, 2 études ont été finalisées :

- Potentiel en matière de tourisme industriel dans la région Charleroi Sud-Hainaut
- Etude du schéma directeur touristique de l'Abbaye d'Aulne à Thuin (étude de sol préalable à la mise en œuvre du Master Plan)

2 études sont en cours :

- Développement et redynamisation touristique du BPS22



- Revalorisation touristique des quais de Sambre à Charleroi ville-basse.

## 5.3. L'Economie sociale marchande CAROLIDAIRE

Par sa participation active à la gestion de CAROLIDAIRE, IGRETEC poursuivra sa mission d'économie sociale de la région de Charleroi, en dialogue constant avec les autres partenaires du secteur.

<sup>2</sup> Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie

L'objectif est d'intensifier les contacts et les synergies avec les autres acteurs de l'Economie plurielle. A cet effet, un nouveau plan de communication est en cours d'élaboration. Un nouveau dossier est actuellement en cours d'acceptation.

#### 5.4. Les missions spécifiques au Sud du Hainaut

La nouvelle programmation 2014-2020 étant toujours en cours de validation, aucune action spécifique n'a été démarrée dans le Sud-Hainaut. Néanmoins, nous continuons à soutenir les actions du Geco<sup>3</sup> et notamment l'attribution du 1er Prix du Geco décerné à deux entreprises de la région de l'Entre-Sambre et Meuse.

## 5.5. Les Technologies de l'Information et de la Communication

Le service TIC est actuellement composé de 5 personnes dont 2 Equivalents Temps Plein (ETP) sont financés au travers des recettes générées grâce aux investissements réalisés sur base des fonds européens et régionaux « Convergence » 2007-2013.

Dans ce cadre, le service TIC a développé un axe « développement de projets pilotes innovants devant générer à terme des produits économiques ».

Dans cet axe, complémentaires aux services de location de serveurs dédiés et mutualisés déjà existants depuis 2009, le service TIC commercialise un service de location de racks informatiques physiquement et informatiquement sécurisés permettant aux PME locales de venir héberger leurs serveurs. Suite à l'occupation totale de cette salle en 2013, IGRETEC a décidé d'étendre ce service de 15 racks à 35 racks sur base du solde de subsides encore disponible dans le cadre des fonds Convergence. Le marché lancé en 2014 a été ouvert à un montant nettement supérieur au solde de subsides encore disponibles. Dès lors, un complément budgétaire de 425.000 € a été sollicité et obtenu auprès du Gouvernement wallon en date du 16 juillet 2015. L'ensemble des travaux devrait être terminé fin 2015 générant ainsi des recettes permettant de couvrir les charges d'un ETP en plus à partir de 2016.

En juin 2015, suite au rejet par la TASK FORCE des 2 projets introduits par IGRETEC TIC dans le cadre des fonds européens 2014-2020, IGRETEC a décidé d'arrêter la mise à disposition de la plateforme gratuite de logiciels libres, la « Logithèque », proposant aux entreprises des services fonctionnels et performants de



type : boîte mails, agendas, site web, site e-commerce, catalogue commercial, stockage de fichiers documentaires en ligne.

Les entreprises utilisatrices de cette plateforme gratuite ont toutes été averties par mail de cet arrêt et certaines d'entre elles ont souscrit à des abonnements annuels d'hébergement de leurs sites Web ou comptes mail en suite à nos propositions commerciales d'hébergements très attractives.

Parallèlement, en 2015, IGRETEC TIC a renforcé ses services payants à l'ensemble des locataires de nos bâtiments, tant au niveau des connectiques point à point qu'en services IT et connectiques internet.

Les services IT les plus prisés restent la connexion à internet et les services de téléphonie fixe.

En 2015, près de 120 postes téléphoniques supplémentaires ont été mis à disposition de nos locataires. Cet engouement des PME pour ce produit est dû à sa facilité d'acquisition et de libération (un simple document papier à nous retourner signé), à sa rapidité de mise en œuvre (dans les 24 heures du bon de commande) et à son prix de location et surtout d'utilisation (la minute de communication est 40% moins chère que l'opérateur dominant pour un appel en Belgique et jusqu'à 90% moins chère pour des appels à l'étranger).

Parmi les 520 postes téléphoniques actuellement connectés à notre centrale IGRETEC, près de 270 postes téléphoniques sont utilisés par nos locataires (PME), soit plus de 50 % ce qui induit une économie d'échelle pour IGRETEC. Les recettes générées par ce service permettent de couvrir les charges d'un travailleur ETP.

Les activités d'hébergement WEB, mails, streaming et connectiques réseau génèrent quant à elles des revenus suffisants pour financer un autre ETP. L'activité de housing serveurs (location de racks informatiques) avec son corollaire de courant secouru et connectique internet associés génère elle, une recette suffisante que pour couvrir un ETP.

En dehors des fonds structurels, le reste de l'équipe TIC gère :

- les services de téléphonies mobile et fixe

d'IGRETEC ;

- la connectivité internet d'IGRETEC et de sociétés locataires de nos bureaux ;
- les services d'interconnexion entre nos différents bâtiments ;
- la sécurité des pare-feu informatiques d'IGRETEC.

La commercialisation des projets actuellement financés suite aux retombées des investissements Convergence 2007-2013 permet le maintien de 3 emplois ETP à l'horizon 2020, la gestion de nos besoins internes en TIC et Télécoms nécessite 2 autres ETP soit 5 personnes en tout.

## 5.6. Le Comité de Développement Stratégique

En 2014 et en 2015, le Gouvernement wallon a renouvelé la subvention du Comité de développement stratégique.

Le Comité a initié, en janvier 2015, le projet de créer un Schéma de développement territorial pour la région de Charleroi et du Sud Hainaut.

Dans ce cadre, une délégation composée de membres du Comité et de bourgmestres de notre région s'est rendue à Nantes et à Saint-Nazaire les 18 et 19 juin 2015.

Le projet d'élaborer un Schéma de développement territorial a été présenté à la Conférence des bourgmestres du Bassin de vie de Charleroi ; celle-ci ayant été mise en place, à l'initiative du Comité, en mai 2015.

Dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FEDER, IGRETEC et le Comité de Développement Stratégique ont suivi l'ensemble des portefeuilles, participé à leur élaboration et joué un rôle fédérateur permettant aux Villes, Communes et autres opérateurs de la région de Charleroi et du Sud Hainaut de déposer plusieurs projets ambitieux.

De plus, le Comité, en tant qu' « Entité infrarégionale », s'est vu confier par le Gouvernement wallon la mission de sélectionner les projets qui bénéficieront d'un financement FEDER dans le cadre de l'Axe 5

« Développement urbain intégré ».

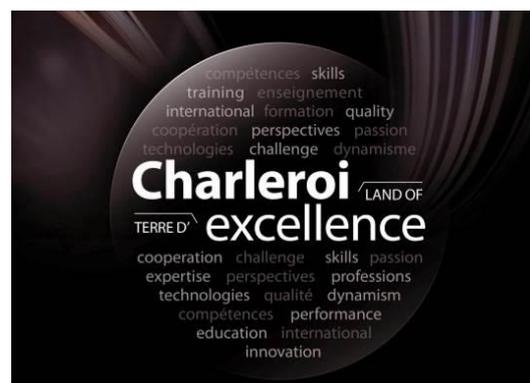
Par ailleurs, le Comité de développement stratégique a également initié la réalisation d'une enquête et d'une étude relatives aux besoins et au potentiel du marché du logement au sein du bassin de vie de Charleroi. Cette enquête a pour but d'établir les besoins et le potentiel en logements dans notre région.

Identifiés comme prioritaires, les dossiers relatifs à la formation, à l'enseignement et au développement des compétences ont été soutenus et suivis activement. Une démarche qui perdurera pendant les mois et années à venir. Citons, notamment, la poursuite du développement du Campus technologique, la mise en œuvre de la Cité des métiers ainsi que la mise sur pied de l'Université ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

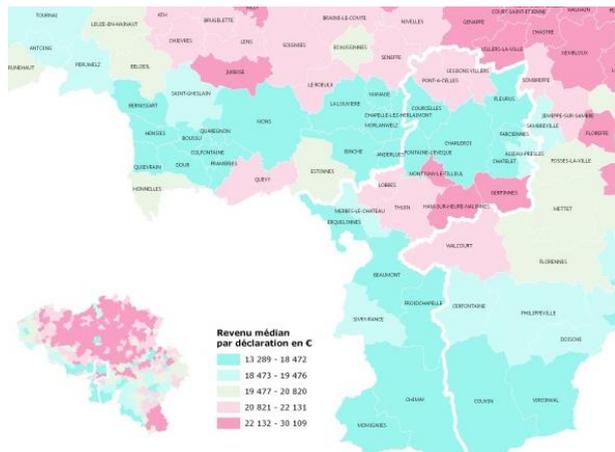
Souhaitant associer ces projets à un événement phare et fédérateur, le Comité et la Ville de Charleroi ont annoncé la candidature de cette dernière à l'organisation du Worldskills 2019 (les olympiades mondiales des métiers) lors d'un déplacement à Leipzig, celle-ci accueillant l'édition 2013 de la compétition.

Le Comité a initié toutes les mesures utiles (recherche de subsides, réalisation d'études, conception de support de communication, mise en place d'une structure ad hoc, ...) afin de mener à bien cette candidature et l'ensemble des démarches et actions qu'elle implique.

Malheureusement, l'Assemblée générale de Worldskills international a sélectionné, en août 2015, la ville de Kazan. L'opération a cependant permis de faire connaître notre région aux quatre coins du monde et de mettre en valeur les qualités de son enseignement.



Par ailleurs, le Comité a poursuivi le développement des outils d'aide à la décision relatifs à la région de Charleroi et du Sud Hainaut. Suite à la réalisation de la « Synthèse des diagnostics sur la région de Charleroi – Sud Hainaut », le Comité a finalisé un « atlas socioéconomique ». Ce document, qui sera actualisé annuellement, propose des données et indicateurs statistiques à l'échelle de la région de Charleroi et du Sud Hainaut.



De même, le Comité a élaboré un « Plan régional prospectif et stratégique à court, moyen et long terme » avec trois objectifs principaux :

- définir et mener les actions qui permettront d'augmenter radicalement le taux d'emploi ;
- définir et mener les actions qui permettront de répondre aux défis démographiques, énergétiques et environnementaux ;
- développer une vision territoriale métropolitaine.

Le Plan a notamment identifié les atouts de notre région et les secteurs d'avenir sur lesquels Charleroi et le Sud Hainaut doivent « miser ». Dans le cadre de ce plan, de très nombreux groupes de travail chargés de concrétiser différentes initiatives et de faire émerger de nouveaux projets porteurs ont été mis en place et continuent leur travail. Plusieurs nouveaux projets sont actuellement à l'étude ou en cours de mise en œuvre. Citons, par exemple, la création d'une radio-pharmacie centralisée ou encore l'élaboration d'un modèle de cahier des charges.

En collaboration avec le Syndicat d'étude, le

Comité de développement stratégique a réalisé un schéma d'accessibilité et de mobilité de la Porte Ouest de Charleroi. Une réflexion sur l'avenir du site du Technopole Villette (amélioration des infrastructures, mise en cohérence du site, visibilité, thématisation, alternatives possibles d'évolution du site, affectations futures, ...) a également été initiée. Une étude (sous forme de master-plan) a ensuite été réalisée par IGRETEC.

Dans le cadre de la plateforme transfrontalière « Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre – région de Charleroi et du Sud Hainaut », le Comité de développement stratégique et l'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre ont organisé, le 16 janvier 2014, des rencontres transfrontalières. Il s'agissait pour les partenaires d'affirmer leur volonté de développer de nouvelles initiatives communes. A cet égard, la réalisation d'une étude visant à définir le potentiel multimodal devrait être initiée en partenariat avec l'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre.

Par ailleurs, le Comité a également développé de la documentation de promotion de notre région à vocation internationale (brochure « Charleroi - Sud Hainaut, Terre d'excellence »).

Enfin, plusieurs événements ont été et seront organisés et de nouvelles campagnes thématiques de communication seront menées.

Pour la deuxième année consécutive, le Comité s'est associé au Forum Immobilier de la région de Charleroi et du Sud Hainaut organisé par IGRETEC.

## 6. Services et outils de support

### 6.1. Relations In House

En 2014, IGRETEC a recensé 78 nouvelles demandes émanant de nos associés et 86 cette année. Les prévisions par année étaient de 75. L'objectif « Nombre de demandes d'associés » est donc atteint !

Le nombre de contrats rentrés signés au 31 décembre 2014 est de 60 et les prévisions étaient de 65. Nous avons donc pratiquement atteint les objectifs. En 2015, nous devons également atteindre le nombre de 65 conventions signées pour rencontrer nos objectifs.

Si la tendance se confirme, nous devrions atteindre nos objectifs car au 1<sup>er</sup> octobre 2015, nous totalisons 51 conventions rentrées signées.

Depuis le lancement du projet en 2011, 39 nouveaux associés sont entrés dans le capital d'IGRETEC. Cette année, le Conseil d'Administration a examiné 10 nouvelles demandes d'adhésion et les a toutes acceptées. Il s'agit de la Commune de MOUSCRON, des CPAS de THUIN, de COURCELLES, de CHIMAY, de MOMIGNIES, de FROIDCHAPELLE, de GERPINNES et de CHIEVRES ainsi que des Régies Communales Autonomes d'AISEAU et de LEUZE-EN-HAINAUT.

Comme les années précédentes, IGRETEC a participé au Salon des Mandataires à Marche-en-Famenne. Cette année, l'accent était mis sur les 20 métiers proposés dans le cadre d'une relation In House et sur les avantages liés à cette façon de procéder.

Ce Salon reste une exceptionnelle vitrine pour présenter notre savoir-faire et rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régies autonomes et autres organismes d'intérêt public. Nous avons donc rencontré de nombreux partenaires et avons pu nouer de nouveaux contacts.

## Les indicateurs d'évaluation

---

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

## 1. L'Eau

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>1.1. Conception et travaux liés à des ouvrages d'épuration</b>					
Station de pompage de Tamines	80%	90%	100%	Juin 2016	
Station d'épuration de Fleurjoux	60%	80%	100%	Fin 2015	Notifié le 13 avril 2011 - Début travaux à la mi-2014
Station d'épuration de Thuillies	20%	30%	50%	Fin 2018	Etudes en 2014 - plus repris dans les dossiers prioritaires
Station de pompage + Collecteur Sentier de la Ferme	65%	65%	90%	Mars 2017	
Station d'épuration de Fontaine-l'Evêque	100%			Fin 2014	Réception provisoire octobre 2014
Collecteur de la Babelonne	100%			Fin 2014	Réception provisoire octobre 2014
Collecteur Rue de Couillet	90%	95%	100%	Juin 2016	Réception provisoire avril 2015
Collecteur de Thuillies partie 2	60%	70%	95%	Déc. 2016	
Station de pompage Bois du Prince	95%	100%		Fin 2014	Réception provisoire fin 2014
Rénovation de la STEP Lobbes Chemin d'Hourpes	25%	50%	50%	Fin 2018	Etudes en 2014
Collecteur gravitaire PAE Lobbes-Thuin	100%			Fin 2014	Réception définitive 24/09/2014
Rénovation de la STEP Avigroup	0%	40%	50%	Fin 2017	
Collecteur du quartier de l'Europe	100%				
Collecteur quartier de la Sarthe	100%				
Station de pompage et collecteur Bois des Manants	100%				
Station de pompage et collecteur de refoulement Lambusart	100%			Fin 2014	Réception provisoire début novembre 2014
Station de pompage + Collecteur du quartier du Wainage	100%				
Collecteur N5	100%				
Collecteur ruisseau Saint-Pierre	100%				
Station de pompage et collecteur Basse des Pauvres	90%	100%		Mi 2015	
Station de pompage et refoulement Pré à la Hutte	100%	100%		Mi 2015	Mise en service en 2014
Station de pompage et collecteurs Capilône et Chant des Oiseaux	70%	100%		Mi 2015	Réception provisoire en 2015
Rénovation station de pompage de Soleilmont	30%	99%		Fin 2015	
Collecteur de Thiméon	100%				
Collecteur de Liberchies	100%				
Collecteur Aéroport I	100%			Mi 2014	Réception provisoire 28/04/2014
Station de pompage et collecteur Heppignies I	100%				
Station de pompage et collecteur de Pereupont	100%			Mi 2014	Réception provisoire 28/04/2014
Rénovation de la station de pompage Gué-Gobeau - Latérale - Chantiers	100%			Mi 2014	Réception provisoire 28/04/2014
Reprise des eaux de la station de pompage (SP) "Réunion" via la SP "Roosevelt" à Marchienne-au -Pont	60%	75%	95%	Déc. 2015	
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	45%	50%	50%	Fin 2018	
Réhabilitation du bassin d'orage et de la SP du Lac de Féronval	5%	5%	45%	Fin 2020	Début des études en 2014
Collecteur de Velaine	45%	75%	90%	Mi 2017	
<b>Modifications par rapport au Plan stratégique</b>					
Collecteur Aéroport II	50%				Abandon
Collecteur du Buzet	45%	45%			Dossier reporté à un prochain plan d'investissement
Refoulement du quartier Champ de Justice	45%	45%			Dossier reporté à un prochain plan d'investissement
Station d'épuration de Saint-Amand	0%	0%	45%	Fin 2019	Ajout
Collecteur de Soleilmont	0%	0%	45%	Fin 2018	Ajout

(\*) Taux prévisionnel en 2016

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>1.7. Exploitation</b>					
<b>1.7.1 SME</b>					
Recertification ISO14001: 2004 du SME du Service Exploitation des ouvrages d'épuration et validation de la déclaration environnementale complète EMAS	100%			juillet-14	En juin 2014, nous avons passé avec succès les audits externes en vue de renouveler notre certification ISO14001 et notre enregistrement EMAS. Comme annoncé précédemment, le domaine d'application concerne uniquement les stations d'épuration conformément à la volonté de la SPGE.
Incorporation progressive des stations d'épuration dans le scope de l'enregistrement EMAS: 2 enregistrements planifiés	1/2 50%	1/2 50%	2/2 100%	juin-16	La réception définitive de la station d'épuration d'Ham-sur-Heure n'ayant pas encore eu lieu, l'intégration de cet ouvrage dans le domaine d'application d'EMAS a été reportée à juin 2016.  Nombre d'analyses réalisées / nombre d'analyses planifiées (correspondant au nombre de stations d'épuration EMAS) 3 stations d'épuration ont été retirées du domaine d'application en juin 2015. En effet, les stations d'Heppignies 1 et d'Aéropole 1 ont été déclassées respectivement en station de pompage et en collecteur gravitaire. Par ailleurs, l'enregistrement de la station de Grand Reng a été temporairement suspendu dans l'attente de l'octroi du permis d'environnement.
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration	14/41 34%	18/38 47%	39/39 100%		
Resensibilisation du personnel de l'Exploitation au SME	100%			fin 2013	La resensibilisation du personnel a été réalisée anticipativement fin 2013
<b>1.7.2 Communication externe</b>					
Organisation de visites de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre et participation aux Journées wallonnes de l'Eau	-	-	-	Récurrent	2014 : ouverture de la station d'épuration de Grand Reng et Fleurus 2015 : ouverture de Wanfercée-Baulet
<b>1.7.3 Veille réglementaire</b>					
Application des nouvelles réglementations en matière d'utilisation d'herbicides	100%			1/06/2014	L'interdiction d'utilisation de pesticides sur les espaces publics est entrée en vigueur le 01/06/2014. L'Exploitation applique le principe "0 herbicide" depuis mai 2014. Une réflexion a été menée au sujet des éventuels aménagements des stations d'épuration et les techniques alternatives de désherbage afin de réduire l'impact environnemental de l'entretien des abords.

(\*) Taux prévisionnel en 2016

## ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>1.7. Exploitation</b>					
Mise en conformité des installations électriques par rapport au RGIE		10/11 91%	11/11 100%	30/06/2016	AR du 04/12/2012 relatif aux prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail. Nombre de sites mis en conformité / Nombre de sites concernés (11). Toutes les installations doivent maintenant répondre au RGIE (certaines installations répondaient uniquement au RGPT).
Application de la nouvelles réglementation en matière de protection contre les incendies	20%	30%	100%		AR du 28/03/2014 relatif à la prévention incendie sur les lieux de travail. Une personne sera engagée en CDD pour la mise en œuvre de cet AR moyennant accord de la SPGE.
<b>1.7.4 Reprise d'ouvrages en exploitation</b>					
Finalisation de la reprise en exploitation de la station d'épuration de Fontaine-l'Evêque après mise aux normes	100%			2014	Réception provisoire octroyée le 17/10/2013.
Mise en service de la station d'épuration de Fleurjoux	0%	50%	100%	2015	La mise en service de la station d'épuration a été reportée à fin 2015 suite à un retard pris dans la phase chantier.
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Lobbe-Bonniers après mise aux normes	0%	0%	0%	2020	L'accord de la SPGE sur ce projet a pris du retard et été obtenu mi-2015.
<b>1.7.5 Outils de gestion</b>					
Caractérisation des ouvrages de collecte dans le cadre d'INFONET	41%	41%	71%	2017	Un marché sera lancé par le BE fin 2015 pour finaliser la caractérisation du réseau de collecte. L'échéance est fixée à fin 2017.
Mise en œuvre d'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur)	80%	90%	100%	2016	La mise en œuvre de ce projet de grande ampleur est progressive. L'échéance du projet est fixée pour fin 2016.
<b>1.7.6 Autorisations</b>					
Renouvellement de l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autres que dangereux et inertes	100%			25/07/2014	
Renouvellement des permis d'exploiter venant à échéance	1/2 50%	2/2 100%		2015	Le permis de la station d'épuration de Rance a été renouvelé en février 2014. Le permis de la station d'épuration de Grand Reng a été renouvelé en juillet 2015.

(\*) Taux prévisionnel en 2016

## ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>1.7. Exploitation</b>					
<b>Modifications par rapport au Plan stratégique</b>					
Rénovation collecteur Taillis-Près (pie amont)	30%	70%	90%	fin 2016	Repris en DIHEC en exploitation (1.7) avec une ouverture des offres réalisée le 30/03/2015. Un flipbook est publié sur internet pour chaque déclaration environnementale. De plus, la déclaration environnementale complète 2014 est disponible sur clé USB.
Edition de la déclaration environnementale EMAS intégralement sous format électronique	100%				Nbre d'audit internes de conformité réalisés / Nbre d'audits internes de conformité à réaliser (correspondant au 38 stations d'épuration EMAS). La précédente vérification complète des permis a eu lieu fin 2013-début 2014.
Revalider au moyen d'audits internes de conformité l'ensemble des stations d'épuration EMAS en matière de permis et autres autorisations.	0%	21/38 55%	35/38 92%	juin-17	Nbre actions correctives mises en oeuvre / Nbre actions correctives identifiées lors des audits internes de conformité. Ces actions correctives concernent principalement des régularisations administratives de permis.
Mettre en œuvre les actions correctives identifiées lors des audits internes de conformité.	5/18 30%	12/18 67%		récurrent	Objectif pour fin 2015 : obtenir les certificats d'utilisation des boues d'épuration produites par les stations de Fleurus et Wanfercée-Baulet, en plus des certificats déjà obtenus pour les stations de Montignies-sur-Sambre, Roselies et Viesville. Au total, 10 stations d'épuration sont équipées d'une unité fixe de déshydratation des boues.
Augmenter la part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale.	3/5 60%	5/5 100%		récurrent	

(\*) Taux prévisionnel en 2016

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

## 2. L'Énergie

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>2.1. Gestion des participations énergétiques</b>					
Dividendes distribués aux villes et communes du secteur 3	14.576.886	14.576.886	13.594.145		Indicateur valorisé en € - dividende arrêté par l'assemblée générale l'année n pour l'exercice n-1
<b>2.2. Services énergétiques</b>					
<b>2.2.1. Centrale d'achat d'énergie</b>					
Centrale d'achat d'énergie : renouvellement des marchés conjoints	0%	20%	100%		
<b>2.2.2. Efficacité Énergétique</b>					
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	32%	58%	100%		50 chantiers en 3 ans 21 marchés en cours de réalisation ou terminés en 2015 + 8 en cours d'attribution pour 2016
<b>2.2.3. Production d'énergie</b>					
Développement de partenariats et investissements en production d'énergie renouvelable	20%	100%		2015	Création de Wind4Wallonia le 12 juin 2015 – Partenariat dans l'éolien wallon avec GDF Suez
<b>2.2.4. Guichet de l'énergie</b>					
Nombre de visiteurs et contacts téléphoniques +/- 3000/an	2742	3763	3500		Action récurrente.
Nombre de dossiers MEBAR traités 400/an	410	380	400		Action récurrente
<b>2.2.5. Énergie grise</b>					
1) Formation et analyses des cas	70%	75%	80%		Récurrent
2) Création d'une base documentaire	80%	90%	90%		
3) Analyse du projet « siège IGRETEC »	70%	80%	90%		Suivi tout au long de la réalisation du bâtiment
4) Mise en œuvre dans le cahier des charges	100%	100%	100%		Récurrent
5) Analyse des résultats (consommations)	0%	10%	20%		Récurrent
6) Mise en œuvre dans tous les dossiers du Bureau d'études	100%	100%	100%		Récurrent
7) Recherche d'opportunités	70%	80%	90%		
8) Développement du service	75%	80%	85%		
<b>2.2.6. Diagnostics énergétiques</b>					
Nombre d'analyses et études (20/an)	93%	98%			56 en 2014 - 3 en 2015
Nombre de recherches de solutions alternatives (20/an)	18%	33%	100%		11 en 2014 - 9 en 2015
Nombre d'aide à la recherche de subsides (20/an)	45%	60%	100%		27 en 2014 - 9 en 2015

(\*) Taux prévisionnel en 2016

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

## 3. L'Environnement et l'Urbanisme

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
Réalisation d'études de faisabilité environnementales ou urbanistiques	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation d'études d'incidence sur l'environnement et d'études d'incidences de plan	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de RUE (études préalables à la mise en œuvre de ZACC)	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de RIE (études préalables à la mise en œuvre d'un SAR et d'un PCA)	100%	100%	100%		
Réalisation de dossiers de reconnaissance et de dossiers de révision de plans de secteur en vue de la mise en œuvre de PAE	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de dossiers de permis d'environnement ou unique	33%	66%	100%		Action récurrente
Renouvellement de l'agrément en tant qu'expert en pollution du sol et du sous-sol	0%	100%		2015	
Renouvellement de l'agrément pour la réalisation d'études d'incidences	100%			2014	
Réalisation d'études de zone pour les communes	33%	66%	100%		Action récurrente
Suivi technique et administratif des études de zones, en collaboration avec les communes et la SPGE	33%	66%	100%		Action récurrente
Contrôle des installations d'épuration individuelles	33%	66%	100%		Action récurrente
<b>Modifications par rapport au Plan stratégique</b>					
Renouvellement de l'agrément en tant qu'auteur de projet pour l'élaboration des PCA	50%	100%		début 2015	Ajout - Demande introduite en août 2014

(\*) Taux prévisionnel en 2016

## 4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>4.1. Les Parcs d'Activités Economiques</b>					
<b>IGRETEC Nord</b>					
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 1 - complément	50%	90%	100%	2016	
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 2 - complément	50%	85%	100%	2016	
4.1.2. Ecopole	90%	90%	100%	2015	2016 pour l'amélioration de l'accessibilité à la RN90 Les études classiques ne pourront être réalisées au cours des prochaines années qu'à la condition que les oppositions communales soient levées
4.1.3. Extension Courcelles	50%	50%	50%		
4.1.4. Extension PAE Fleurus-Farciennes	10%	20%	30%	2021	Le dossier de demande de révision de plan de secteur a été reporté fin 2015. A l'issue de cette phase, suivront le dossier de reconnaissance, les acquisitions et travaux d'équipement
4.1.5. AMS	20%	25%	40%	2020	Projet étendu au site AMS Nord et retenu par les fonds FEDER 2014-2020
<b>IGRETEC Sud Hainaut</b>					
4.1.6. Extension PAE de Baileux	90%	95%	100%	2016	Chantier retardé
4.1.7. Extension PAE de Momignies	80%	80%	100%	2016	Difficulté à établir la limite cadastrale entre la France et la Belgique utilisant deux systèmes différents
4.1.8. Extension PAE de Thuin-Lobbes	100%			2014	
<b>4.2. Autres thèmes des PAE</b>					
<b>4.2.1. SRPE</b>					
Entrepôt - Solre-Sur-Sambre	90%	100%		2015	Réhabilitation par le propriétaire
N°10 du Gouffre - Châtelet	70%	70%	70%	2018	En attente d'une enveloppe budgétaire wallonne
Gare de formation - Erquelinnes	70%	80%	90%	2017	Etablissement de la convention de droit de superficie
Brasserie des Alliés - Charleroi	75%	75%	80%	2018	Désaccord sur l'estimation de la valeur du bien
<b>4.2.2. Microzones</b>					
Fonderie Léonard Giot	75%	80%	80%	2018	Travaux après la construction d'un parking mutualisé
Site "surchiste" Fontaine-l'Evêque	75%	80%	95%	2017	
Entrée de Gosselies - Charleroi Airport	25%	50%	75%	2017	Demande de modification du Permis d'urbanisme
Martinet	20%	25%	30%	2022	
Aiseau-Présles (Menonry)	50%	50%	75%	2017	
Grand Ban - Sainte-Pauline	30%	40%	60%	2019	
4.2.3. Projet "revamping" (réaménagement)	100%			2014	

(\*) Taux prévisionnel en 2016

## ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>4.4. Les bâtiments</b>					
<b>4.4.1 Aéroport</b>					
Extension de la Black Box à l'Aéroport	10%	40%	100%	2015	Fin du chantier en décembre 2015
I Tech Incubator 3	0%	0%	5%	2018	Projet à l'étude
<b>4.4.2. PAE Charleroi-Airport I</b>					
Artémis 1	95%	100%		2014	Réception provisoire le 24/04/2014
<b>4.4.3. PAE Charleroi-Airport II</b>					
Atlas 1	90%	100%		2015	RP en janvier 2015
4.4.4. Logements - Secteur 4 (subsidié Marlaïres)					Projet en stand-by-finalisation de l'étude stratégique
4.4.5. Hall relais sur le site des Anciennes Fonderies Giot à Marchienne	10%	10%			Réorientation du projet à envisager
<b>4.4.6. Centre-Ville de Charleroi</b>					
Espace Trésignies à Charleroi (phase 1)	95%	100%		2014	Inauguration le 15 octobre 2014
Espace Trésignies à Charleroi (phase 2)	45%	100%		2015	RP en avril 2015
Soléo	50%	55%			
1) Construction aile Poirier	80%	100%		août-15	RP le 01/09/2015
2) Déménagement aile Mayence vers Aile Poirier	0%	100%		nov-15	
3) Aménagement aile Mayence	0%	0%	70%	avr-17	Début des travaux: 9/11/2015
Rénovation bâtiment "Université Ouverte" sur le site Trésignies - Charleroi		0%			Projet plus global en cours d'étude
4.4.7. Hall relais agricole - PAE Baileux		0%	10%	2017	Projet en stand-by
4.4.8. Premier investissement - Ecopole		0%			Projet en stand-by - sera fonction de l'étude stratégique
4.4.9. Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable		0%	5%	2018	Projet à reconsidérer suite décision Feder
<b>Modifications par rapport au Plan stratégique</b>					
Artémis 3	0%				Projet abandonné
Atlas 2	0%				Projet abandonné
4.4.10. Bureaux SONACA	0%	5%	10%	2018	Projet ajouté - Lancement du cahier spécial des charges en octobre 2015
Extension de la crèche "les P'tits Bouts" à l'Aéroport	0%	0%			Projet abandonné
Artémis 2	0%	0%			Projet abandonné
Left Side - Respect Work Tower	0%	0%	10%	mai-17	Projet ajouté - Début du chantier prévu en août 2016

(\*) Taux prévisionnel en 2016

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

## 5. Développement Economique, Technologique et Touristique

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>5.1. L'Animation Economique</b>					
<b>Axe 1 : Mise en œuvre de Programmes d'Information, de Guidance et d'Accompagnement des TPE et PME</b>					
Séances d'information et de sensibilisation (6/an)	33%	50%	100%		
Participation à des salons professionnels (2/an)	33%	50%	100%	31/12/2016	Vu le peu de salons organisés dans la région, 1 seule participation en 2015
Conception et édition d'outils promotionnels et d'information (6/an)	33%	66%	100%		
Animation du blog 12.500 visiteurs/an)	33%	65%	100%		
<b>Axe 2 : Information et accompagnement individuel des PME</b>					
Dossiers accompagnés (50/an)	33%	66%	100%		
Journée Anim&Co (journée d'échange avec l'ensemble des opérateurs) - (1/an)	33%	66%	100%		Les partenaires ont été mobilisés par nos soins dans le cadre du colloque SRIW
<b>Axe 3 : Stimulation du Développement stratégique des entreprises</b>					
Ateliers stratégiques (12/an)	33%	33%	66%		L'axe 4 devient l'axe 3 en 2014
<b>Axe 4 : participation et animation hub créatif</b>					
Forum Charleroi Créative (2/an)	0%	25%	100%		Ajout 2014 - L'axe 5 devient l'axe 4
Séances d'information thématiques ( 4/an)	0%	50%	100%		Ajout 2014 - L'axe 5 devient l'axe 4
<b>5.2. Le Tourisme</b>					
<b>CITW</b>					
Etudes finalisées (2/an)	33%	66%	100%		
Mise en œuvre études ( 2/an)	0%	0%	100%		Ajout - Ne pourra démarrer avant les accords officiels pour la prochaine programmation
<b>5.3. L'Economie sociale marchande - Carolidaire</b>					
Financement de projet (1/an)	0%	0%	66%		Pas de nouveau projet sélectionné en 2014. En 2015, un dossier est en cours de finalisation mais n'est pas encore validé par le CA
<b>Abandons par rapport au Plan stratégique</b>					
<b>5.1. L'Animation Economique</b>					
Ateliers sensibilisation développement durable (nombre/an)	0%	0%	0%		Cette action est remplacée par l'axe: sensibilisation et accompagnement à la démarche d'économie circulaire
<b>Axe 3 : Constitution et animation de Réseaux locaux de compétences</b>					
Organisation de visites collectives de salons sectoriels (nombre/an)	0%	0%	0%		Le projet tel quel n'entraîne plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.
Organisation de réunions d'échanges (nombre/an)	0%	0%	0%		
Rencontres avec des partenaires potentiels wallons, belges ou étrangers (nombre/an)	0%	0%	0%		
<b>Axe 4 : Sensibilisation et accompagnement à la démarche d'économie circulaire</b>					
Séances d'information (4/an)	0%	0%	0%		Ajout 2014 - abandon
Organisation d'ateliers avec Next ( 6/an)	0%	0%	0%		Ajout 2014 - abandon

(\*) Taux prévisionnel en 2016

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

## 5. Développement Economique, Technologique et Touristique

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014 1/10/2015 1/10/2016				
<b>5.4. Les Technologies de l'Information et de la Communication</b>					
<b>Axe services aux entreprises</b>					
Local informatique sécurisé : nombre de racks disponibles/loués	10/10	15/15	35/30		Ajout : 11 racks en 2014 + 4 racks en 2015 + 20 racks en 2016
Nombre de postes téléphoniques sur IP	80	200	300		Ajout : 80 téléphones en 2014 + 120 téléphones en 2015 + 100 téléphones en 2016

### Abandons par rapport au Plan stratégique

#### 5.4. Les Technologies de l'Information et de la Communication

<b>Axe sensibilisation et accompagnement des PME /TPE</b>					
Edition de brochures, flyers, périodiques TIC (tous sur supports papier) (2/an)	0%	0%	0%		Le projet tel quel n'entraîne plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.
Edition de news, revues d'infos (tous sur support électronique) (4/an)	0%	0%	0%		
Séminaires, ateliers (6/an)	0%	0%	0%		
Entreprises utilisatrices de la logithèque ( 24 par an)	33%			juin-14	Abandon en juin 2014 car le projet n'entre plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.
<b>Axe développement</b>					
Entreprises en ligne sur circuit commercial court (2/an)	0%	0%	0%		Non développés car les projets tels quels n'entraînent plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.
Conseils en TIC					
Entreprises conseillées, guidées et orientées vers réponse à leurs besoins technologiques TIC (5/an)	0%	0%	0%		
Aide à la création de Spin off à vocation TIC					
Accompagnement de 4 porteurs de projet/an (indicateur commun avec autres opérateurs locaux (Héraclès, CCIH, FOREM)	0%	0%	0%		
<b>Utilisation rationnelle des ressources énergétiques (URE) en entreprises grâce aux TIC (**)</b>					
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0	0	0		Programme post Convergence 2014-2020 - Ajout - Abandonné mai 2015
Entreprises ayant initié une stratégie d'URE	0	0	0		
Entreprises ayant bénéficié d'un soutien non financier en URE	0	0	0		
<b>Création et extension de services TIC au sein des PME (**)</b>					
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0	0	0		Programme post Convergence 2014-2020 - Ajout - Abandonné mai 2015
Dossiers d'accompagnement finalisés	0	0	0		
Nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0	0	0		
Entreprises ayant bénéficié d'un soutien non financier en TIC	0	0	0		
	0	0	0		

(\*) Taux prévisionnel en 2016

(\*\*) Le projet n'a pas été retenu par la Gouvernement wallon dans le cadre du programme post convergence 2014-2020.

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

## 6. Nouveaux services

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>6.1. Relations In house</b>					
Nombre de demandes d'associés	78	86	75	Récurrent	
Nombre de conventions	60	51	65	Récurrent	

(\*) Taux prévisionnel en 2016

# Les comptes de résultats prévisionnels

## Les budgets d'investissement

---

COMPTE DE RESULTATS 2010-2014  
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2015-2016

SECTEUR 1 (En milliers €)

	REALITES					BUDGETS	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ventes & prestations	38.961	44.768	44.567	45.085	44.354	45.882	46.843
Chiffre d'affaires	37.510	40.388	42.831	42.467	40.714	44.354	45.234
Variation de stocks	-303	2.284	-707	613	1.164	67	0
Autres produits d'exploitation	1.754	2.096	2.443	2.005	2.476	1.461	1.609
Coût des ventes et prestations	-33.852	-57.176	-38.841	-39.016	-38.839	-38.536	-39.600
Achats	139	153	371	299	29	67	0
Services & biens divers	12.440	13.152	12.319	12.061	11.421	10.688	11.525
Rémun.+ch.soc.	16.161	17.201	18.949	21.037	20.881	21.625	21.996
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	5.112	26.670	7.202	5.619	6.508	6.156	6.079
Résultat d'exploitation	5.109	-12.408	5.727	6.069	5.515	7.346	7.243
Produits financiers	1.420	1.393	1.360	1.281	4.261	673	635
Charges financières	-5.415	-6.484	-6.750	-6.520	-6.343	-6.524	-6.500
Bénéfice/perte avant résultat exceptionnel	1.114	-17.499	337	830	3.433	1.495	1.378

# EXERCICE 2016

## BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2016
<b>Investissements</b>	<b>876</b>
Mobilier et équipement	110
Matériel et logiciels informatiques	250
TELECOM	7
Centrale d'Achat d'Energie	354
Bureau d'études	67
Gestion immobilière	88

COMPTE DE RESULTATS 2010-2014  
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2015-2016

SECTEUR 2 (En milliers €)

	REALITES					BUDGETS	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ventes & prestations	16.684	30.965	27.903	29.293	33.735	32.394	29.438
Chiffre d'affaires	2.035	3.636	1.859	889	975	3.780	5.416
Variation de stocks	6.408	19.339	17.340	19.216	9.575	16.720	10.738
Autres produits d'exploitation	8.241	7.990	8.704	9.188	23.185	11.894	13.284
Coût des ventes et prestations	-17.216	-37.586	-28.427	-29.129	-35.562	-32.199	-29.087
Achats	4.598	18.646	14.471	15.652	20.237	15.325	9.069
Services & biens divers	9.430	8.974	10.560	10.697	10.866	13.291	15.952
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	3.188	9.966	3.396	2.780	4.459	3.583	4.066
Résultat d'exploitation	-532	-6.621	-524	164	-1.827	195	351
Produits financiers	887	1.143	1.489	1.270	1.239	17	12
Charges financières	-320	-658	-787	-933	-1.888	-1.678	-2.139
Bénéfice/perte avant résultat exceptionnel	35	-6.136	178	501	-2.476	-1.466	-1.776

# EXERCICE 2016

## BUDGET D'INVESTISSEMENTS

### SECTEUR 2 (En milliers €)

	2016
<b>Investissements</b>	<b>15.749</b>
Mobilier et équipement TIC	4
Matériel et équipement développement économique	5
Maintenance technique	50
SONACA	1.912
Bâtiment I-Tech incubator 1 (Biotech 1)	29
Bâtiment I-Tech incubator 2	63
Bâtiment I-Tech incubator 3	553
Bâtiment Eole	22
Bâtiment Mermoz 1	130
Bâtiment Mermoz 4	65
Bâtiment TELECOM I	190
Hall relais P.A.E. Frasnes-Lez-Gosselies	5
Hall relais P.A.E. Courcelles	525
Hall relais P.A.E. Fleurus-Farciennes	15
Hall relais P.A.E. Thuin-Lobbès	5
Bâtiment Zami IV	15
Extension Black Box	11
Bâtiment crèche Aéro pole	10
Bâtiment Soléo	4.660
Centre d'Entreprise Héraclès	10
Hall relais Fonderie Léonard-Giot	98
Hall relais P.A.E Baileux	65
Programme Green Sonaca	2.722
Saint-Exupéry 1	10
Centre d'excellence en efficacité énergétique	268
Left Side Business Park	388
Maison de l'industrie	40
Campus technologique	654
Wind4Wallonia	300
Prospects (Espace Trésignies, achat terrain Zami)	2.925

COMPTE DE RESULTATS 2010-2014  
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2015-2016

SECTEUR 3 (En milliers €)

	REALITES					BUDGETS	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ventes & prestations	0	28	37	239	499	2.323	2.447
Chiffre d'affaires	0	28	0	0	0	2.323	2.447
Variation de stocks	0	0	37	239	499	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	-63	-317	-408	-591	-884	-2.476	-2.589
Achats	0	0	0	81	225	2.041	2.050
Services & biens divers	63	317	408	510	515	435	539
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	0	0	0	0	144	0	0
Résultat d'exploitation	-63	-289	-371	-352	-385	-153	-142
Produits financiers	20.394	17.025	20.704	15.360	10.208	14.577	13.594
Charges financières	0	-2	-5	-4	-8	0	0
Bénéfice/perte avant résultat exceptionnel	20.331	16.734	20.328	15.004	9.815	14.424	13.452

COMPTE DE RESULTATS 2010-2014  
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2015-2016

SECTEUR 4 (En milliers €)

	REALITES					BUDGETS	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ventes & prestations	1.444	1.783	1.426	-7.309	2.202	2.373	3.013
Chiffre d'affaires	882	592	227	1.242	235	545	704
Variation de stocks	208	781	906	-16.800	1.129	1.565	1.619
Autres produits d'exploitation	354	410	293	8.249	838	263	690
Coût des ventes et prestations	-1.444	-1.783	-1.426	7.309	-2.202	-2.373	-3.013
Achats	910	1.235	929	1.247	1.132	1.865	2.077
Services & biens divers	432	439	382	361	626	508	936
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	102	109	115	-8.917	444	0	0
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers	274	469	296	115	123	285	285
Charges financières	-270	-466	-290	-109	-115	-280	-280
Bénéfice/perte avant résultat exceptionnel	4	3	6	6	8	5	5

## Annexe à la seconde évaluation du Plan Stratégique 2014-2016



## Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

---

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

*«Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.*

*Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.*

*Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide. »*

### Consultation de documents

Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes :

Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :

- 1° concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
- 2° est formulée de façon manifestement trop vague;
- 3° concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
- 4° est manifestement abusive ou répétée;
- 5° peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale.

L'intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte :

- 1° à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
- 2° à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
- 3° au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent décret, il peut adresser à l'intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par arrêté royal du

12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil d'Etat est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du décret relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 francs ou d'une de ces peines seulement.

Art. 11. Les dispositions du présent décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent décret.

Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

#### Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- Pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire.
- Pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire.
- Pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- Sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

## Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.